



Lignes directrices concernant la réouverture

Le cadre de mesures proposé par Mme Kate Brown, gouverneur de l'Oregon, pour la réouverture de l'État, est destiné à aider l'ensemble des citoyens à redémarrer leur vie sociale et professionnelle, tout en préservant la santé collective. Y sont décrites les mesures que les Oregoniens doivent observer pour poursuivre leurs activités en toute sécurité.

Au fur et à mesure que l'État se réactive, il est important de garder à l'esprit que des risques sanitaires subsistent. Nous devons tous faire de notre mieux pour nous protéger nous-mêmes ainsi que les autres. Si nous observons ces précautions, nous contribuerons à sauver des vies, celles de nos collègues, voisins, amis et surtout des membres de notre famille.

Précautions à observer :

- Restez à la maison si vous êtes malade.
- Afin d'éviter toute exposition au Covid-19, les personnes à risque et susceptibles notamment de souffrir de graves complications (ayant plus de 60 ans ou souffrant d'autres problèmes de santé sous-jacents), doivent rester chez elles, même si elles se sentent bien.
- Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre, essoufflement) en particulier si vous êtes dans un lieu public, veuillez rentrer chez vous et vous isoler immédiatement. Contactez votre médecin si vous avez besoin d'une prise en charge médicale.
- Pratiquez une bonne hygiène en vous lavant fréquemment les mains, pendant au moins 20 secondes, ou utilisez un désinfectant pour les mains (à teneur en alcool de 60 à 95 %).
- Couvrez votre toux ou vos éternuements avec le coude ou un mouchoir en papier. Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le immédiatement à la poubelle et lavez-vous les mains.
- Évitez de vous toucher le visage.
- Pratiquez l'éloignement physique, en respectant une distance d'au moins 2 mètres entre vous et les personnes qui vous entourent, ne vivant pas avec vous.
- En public, utilisez une protection faciale en tissu, en papier ou jetable. Avec la réouverture de l'Oregon et la levée des restrictions imposées aux entreprises et à l'accès aux espaces publics, il peut être difficile de maintenir en permanence une distance de 2 mètres entre vous et les autres. Veuillez consulter le [Guide sur les masques et protections faciales pour les entreprises, transports en commun et sur la voie publique](#).

- Restez près de chez vous. Évitez les déplacements obligeant à passer la nuit et réduisez au minimum les autres voyages non essentiels, y compris ceux d'agrément même d'une seule journée vers des destinations éloignées de la zone où vous vivez. Tentez de vous déplacer dans un rayon raisonnable pour vous procurer ce qu'il vous faut ; dans les zones rurales, les habitants peuvent avoir à parcourir de grandes distances pour avoir accès à des services essentiels, tandis que dans les zones urbaines, ils sont en général à proximité.

Ressources utiles supplémentaires :

- [Guide sur les masques et protections faciales pour les entreprises, transports en commun et sur la voie publique](#)
- [Lignes directrices générales de l'OHA à l'intention des employeurs](#)

Accessibilité : pour les personnes handicapées ou celles ne parlant pas l'anglais, l'OHA peut vous fournir ce document dans une autre langue ou sous un autre format, par exemple en gros caractères, en braille ou dans le format qui vous est utile. Veuillez contacter Mavel Morales au 1-844-882-7889, appeler le 711 TTY ou écrire à l'adresse : OHA.ADAModifications@dhsosha.state.or.us.